



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 A 20H00 EN MAIRIE DE SAINT MALO DU BOIS

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 2 septembre 2021, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres présents : PRAILE Arnaud, Maire, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, Adjoint, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, Conseillers Municipaux

Membre absent excusé : ONILLON Adeline

Désignation du secrétaire de séance : RAMBAUD Christine

→ Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Non exercice du DPU pour les dossiers ci-dessous :

- Déclaration en date du 29 juin 2021 – Bâti sur terrain - Section B n° 1096, 1157, 2925, 2926, 445, 448, 452 et 453 – Surface : 480 m² - 4 rue des Vendéens appartenant à Mmes MORIN, MADRAS et VANDERCAMERE.
- Déclaration en date du 1^{er} juillet 2021 – Non bâti – Section B 3096 – Surface : 1198 m² - Le Livet appartenant à Mme ENARD.
- Déclaration en date du 1^{er} juillet 2021 – Bâti sur terrain – Section B 2660 – Surface : 777 m² - 2 rue des Coquelicots appartenant à M. et Mme ROBIN/GREAU.
- Déclaration en date du 16 juillet 2021 – Non bâti – Section B 2499 – Surface : 842 m² - 1 rue du Chemin Vert appartenant aux Consorts GRAVELEAU.
- Déclaration en date du 26 juillet 2021 – Bâti sur terrain – Section B 3105 et 3114 – Surface : 147 m² - 23 rue de Tempyre appartenant à Vendée Logement ESH.
- Déclaration en date du 3 août – Bâti sur terrain – Section B 3109 – Surface : 81 m² - 29 rue de Tempyre appartenant à Vendée Logement ESH.
- Déclaration en date du 30 août 2021 – Bâti sur terrain – Section B 2 650 – Surface : 742 m² - 8 rue des Coquelicots appartenant à M. MIGINIAC Jean Noël.

2. Marchés signés

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
28/06/2021	Foyer des Jeunes	Réfection peinture	SATINE	3 979,51 €
01/07/2021	Transfo électrique	Décoration	FARGETTON David	1 500,00 €
13/07/2021	Mairie	Création charte graphique + site internet	LAYNIS CONSULTING	6 819,60 €
13/07/2021	Services Techniques	Achat remorque	MODIS MODEMA	1 523,00 €
13/07/2021	Services Techniques	Achat plateau	MODIS MODEMA	3 896,99 €
27/07/2021	Salle de sports	Réparation désenfumage pour conformité locaux	AES ANJOU EXTINCTEURS	1 872,00 €
26/08/2021	Périscolaire	Tables, chaises, chariot de transport	CBS CHOLET	6 351,10 €

II FINANCES

1. Tarif complémentaire camping de Poupet

Le sujet est reporté à une prochaine séance.

III AFFAIRES FONCIERES

1. Acquisition de terrain près du lotissement Le Livet

Cela concerne un échange de terrains au Livet entre la commune et Mme GAUDIN pour une surface totale de 18 m².

- Achat par la commune de 18 m² prélevés dans la parcelle B n°984 appartenant à Mme GAUDIN
- Cession par la commune à Mme GAUDIN de 18 m² prélevés dans la parcelle communale B n° 3075

Un document d'arpentage avait été établi en novembre 2012 par le géomètre en vue de cet échange mais cela n'a jamais été délibéré et concrétisé par acte notarié. Il convient donc de régulariser la situation.

Conditions de l'échange : échange à l'amiable, frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de cet échange aux conditions ci-dessus.

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

IV MARCHES PUBLICS

1. Extension de la périscolaire – Avenants au marché de travaux

Il est rappelé que par délibération n° 53-2020 du 12 octobre 2020 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant les travaux d'extension de la périscolaire.

En cours d'exécution du marché et à la suite d'une mise au point des travaux complémentaires ont été réalisés concernant les lots 3 et 4. C'est pourquoi deux avenants ont dû être établis.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à passer dans les conditions suivantes un avenant n° 1 au

Lot n° 3 - Couverture avec l'entreprise AUBINEAU :

Montant initial du marché HT : 8 503.15 €
Montant de l'avenant n° 1 HT plus-value 1 211.09 €
Nouveau montant du marché HT : 9 714.24 €
Nouveau montant du marché TTC : 11657.09 €

Objet de l'avenant : Mise en place d'un chéneau et d'un solin.

Lot n° 4 - Etanchéité avec l'entreprise BATITECH :

Montant initial du marché HT : 8 745.98 €
Montant de l'avenant n° 1 HT plus-value 1 250.00 €
Nouveau montant du marché HT : 9 995.98 €
Nouveau montant du marché TTC : 11 995.18 €

Objet de l'avenant : Ajout de sorties en toiture pour la ventilation des combles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur des avenants présentés ci-dessus de le cadre des travaux d'extension de la périscolaire et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

V – RESSOURCES HUMAINES

1. Assurances Risques Statutaires – Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion

Par délibération en date du 12 octobre 2020, la commune de Saint Malo du Bois a donné mandat au Centre de Gestion de la Vendée afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

Cette assurance permet à la collectivité de s'assurer pour les risques maladie ordinaire, maternité, longue maladie, maladie longue durée et décès.

Au terme de cette mise en concurrence, la CNP assurances a obtenu le marché.

Il convient à présent, pour chaque commune, de décider si oui ou non elle souhaite signer un marché avec la CNP assurances selon les conditions négociées par le centre de gestion.

Le détail du contrat est le suivant :

Pour les agents CNRACL : franchise de 15 jours en maladie ordinaire avec prise en compte de la totalité des charges patronales / sans franchise pour les autres pathologies – taux de 5,10% (contre 5,05% pour les deux derniers contrats inchangés par rapport au précédent contrat)

Option avec les charges patronales incluses

Agents IRCANTEC : franchise 15 jours en maladie ordinaire au taux de 1,15% (contre 1,05% sur le précédent contrat et 1,25% sur celui d'avant)
Frais de gestion du CDG85 en sus : 0,12% pour les agents CNRACL, 0,05% pour les agents IRCANTEC (inchangés par rapport au précédent contrat).
Option avec les charges patronales incluses
Pour mémoire : coût de l'assurance en 2021 : 13 076,46 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer le contrat auprès de la CNP suite au marché du CDG85.

Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

VI QUESTIONS DIVERSES

- **Information pass sanitaire :**
Les salles communales sont soumises au pass sanitaire. Les utilisateurs (particuliers et associations) sont responsables du contrôle des pass sanitaires.

- **Modification de la commission finances :**
Après 1,5 an de mandat, il apparait qu'il serait bien d'élargir la commission finances (1 personne par commission).

Saint Malo du Bois, le 9 septembre 2021

Le Maire,
Arnaud PRAILE

